

L'IRTS CA
ENGAGÉ DEPUIS 30 ANS
DANS LA FORMATION
DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR
SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

L'IRTS DE
CHAMPAGNE-ARDENNE
ACTEUR DE
LA SOLIDARITÉ ET
DE LA CITOYENNETÉ

FORMATIONS ME - TISF
DISPOSITIF JEUNES 18 À 29 ANS
DISPOSITIF OASIS-HANDICAP

- MONITEUR-RICE ÉDUCATEUR-RICE (ME)
- TECHNICIEN·NE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)
- DISPOSITIF JEUNES 18 À 29 ANS
- ORIENTATION ACCOMPAGNEMENT SECTEUR INTERVENTION SOCIALE (OASIS)

INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL
IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

Renseignements :

Service des admissions
03 26 06 93 14 / 03 26 06 82 65
admission@irtsca.fr

www.irtsca.fr

[linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne](https://www.linkedin.com/school/irts-champagne-ardenne)
 @irtsca + @internationalirtsca
 @irtsca
 bit.ly/youtube-irtsca @irtsca

UNAFORIS
Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

RUGE
Région Grand Est
Union Régionale
de l'Université
et de la Recherche

L'IRTS CA peut préparer celles et ceux qui désirent entrer en formation à l'institut pour devenir travailleur·euse social·e, à travers divers dispositifs d'accompagnement : le dispositif jeunes réservé aux 18 / 29 ans, et le dispositif OASIS destiné aux personnes en situation de handicap.

DISPOSITIF JEUNES "18 À 29 ANS"

Le dispositif jeunes est conçu pour permettre à des jeunes, loin de l'emploi et de la formation, connaissant peu voire pas du tout le secteur social et médico-social, mais motivés et sensibles à la question sociale, de bénéficier d'un accompagnement soutenu et de la construction d'un projet personnalisé de formation. L'objectif principal est de pouvoir entrer en formation à la rentrée universitaire suivante.

Ce dispositif s'adresse à un public de :

- jeunes âgé·e·s de 18 à 29 ans à l'entrée sur le dispositif
- éloigné·e·s de l'emploi
- du niveau CFG (titulaire du certificat de formation générale) jusqu'au niveau bac+2 non validé
- attiré·e·s par les métiers du social
- avec des difficultés d'insertion.

DISPOSITIF JEUNES



03 26 06 93 09
03 26 06 82 34

DISPOSITIF OASIS HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez accéder aux métiers du social par un parcours personnalisé vers la qualification, l'IRTS CA peut vous accompagner vers les formations de l'intervention sociale et médico-sociale à travers le dispositif OASIS. Cette plateforme est conçue en partenariat avec l'OETH, UNAFORIS, ESEIS – École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, CFA, CAP emploi, l'École Supérieure de Paxis Sociale, EDIA formation. La pré-formation est également ouverte aux étudiant·e·s.

DISPOSITIF OASIS



03 26 06 93 09
03 26 06 82 36

IRTS CA ET SON CFA



IRTS
Champagne-Ardenne

FORMATIONS DE NIVEAU 4

L'IRTS CA dispense deux formations de niveau 4 : Moniteur-riche éducateur-riche (ME) et Technicien-ne de l'intervention sociale et familiale (TISF). L'obtention d'un diplôme d'État (DE) de niveau 4 permet d'accéder aux formations post-bac. Ces formations durent deux ans et s'effectuent en alternance de stages pratiques et de cours théoriques à l'institut.

Les formations ME et TISF peuvent également être effectuées à l'IRTS CA par la voie de l'apprentissage (chez un employeur avec un maître d'apprentissage)*.

Ces métiers nécessitent un intérêt pour les problèmes humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel dans une prise en charge individuelle et collective quotidienne. Cela implique des compétences écrites et orales, et une bonne capacité à entrer en relation avec les personnes.

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation, mais comme chaque établissement de formation, l'IRTS CA organise des épreuves d'admission d'un niveau baccalauréat qui comprennent :

- une épreuve écrite pour apprécier le niveau de culture générale et la qualité d'expression du candidat.
- une épreuve orale pour évaluer les motivations et les aptitudes relationnelles du/de la candidat-e.

Les candidat-e-s titulaires d'un diplôme au moins de niveau 4 peuvent être dispensé-e-s de l'épreuve écrite d'admission (voir conditions de dispense sur le site irtsca.fr).

Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut :

gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36



* Pour tout savoir sur l'apprentissage consultez le site irtsca.fr rubrique > apprentissage

ME



MONITEUR-RICHE ÉDUCATEUR-RICHE

Le-la moniteur-riche éducateur-riche (ME) exerce ses fonctions auprès d'enfants, d'adolescent-e-s ou d'adultes handicapé-e-s ou dépendant-e-s, ou auprès de personnes en difficulté d'insertion sociale ou scolaire.

Il-elle assure à ce titre l'animation et l'organisation de la vie quotidienne de ces personnes. Il-elle participe à l'action éducative en liaison avec les autres professionnel-le-s de l'éducation spécialisée.

Le secteur associatif emploie environ 20 000 moniteur-riche-s éducateur-riche-s. Ils-elles exercent leur activité dans les établissements et services tels que les internats, les foyers, les externats, les établissements spécialisés d'aide par le travail, les maisons d'accueil spécialisées, les instituts médico-éducatifs ou bien encore les maisons à caractère social. Le champ d'activité des moniteur-riche-s éducateur-riche-s est en évolution et s'ouvre à d'autres formes d'intervention, telles que l'insertion et la médiation. Le secteur public emploie aussi les ME par concours d'entrée.

La formation préparant au Diplôme d'État ME dure deux ans :

- 950 heures de formation théorique ;
- 980 heures de formation pratique

TISF



TECHNICIEN-NE DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Le-la technicien-ne de l'intervention sociale et familiale (TISF) est un-e travailleur-euse social-e qui organise et réalise, à partir du domicile, des activités de la vie quotidienne et assure une action socio-éducative auprès de publics fragilisés (famille, enfant, personne âgée ou handicapée). Il-elle leur apporte un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants. Il-elle effectue une intervention sociale préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF. On en compte aujourd'hui environ 8 000.

La formation préparant au Diplôme d'État TISF dure deux ans :

- 950 heures de formation théorique ;
- 1155 heures de formation pratique.

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Les inscriptions aux épreuves d'admission en formation se font uniquement sur le site www.irtsca.fr dans la rubrique "Admission" puis "s'inscrire aux épreuves d'admission en formation".

Aucune inscription ne s'effectue sur PARCOURSUP.

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier au préalable sur le site www.grandest.fr/aides (sélectionnez > bénéficiaire jeune/lycéen/apprenti/étudiant > formation professionnelle sanitaire et social) les critères de prise en charge et votre éligibilité au financement par la Région Grand Est des coûts pédagogiques de formation.

> Si vous êtes éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, et ce quelle que soit votre origine géographique, vous devez vous inscrire **sur le site irtsca.fr** en liste **QUOTA**.

> Si vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, vous devez vous inscrire **sur le site irtsca.fr** sur la liste **HORS QUOTA**.

REGION GRAND EST
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



Lors de l'inscription aux épreuves d'admission, vous devez vous acquitter du montant des frais d'épreuve par filière.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement ou si le-la candidat-e n'est pas admis-e à intégrer la formation. Si vous êtes sélectionné-e à l'issue des épreuves pour entrer en formation, vous devrez alors vous acquitter des frais d'inscription et de scolarité.

Pour connaître le montant des frais d'inscription et de scolarité, rendez-vous sur notre site irtsca.fr rubrique admissions > s'inscrire aux épreuves d'admission en formation : <https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/>

Des bourses pour le secteur sanitaire et social peuvent être attribuées par la Région Grand Est. Plus d'informations sur le site : <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr>

+INFO SUR LES
INSCRIPTIONS

